



Conseil

Distr. générale
1^{er} juin 2017
Français
Original : anglais

Vingt-troisième session

Kingston, 7-18 août 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport du Secrétaire général sur l'état des législations nationales relatives à l'exploitation minière des grands fonds marins et questions connexes

Lois, règlements et dispositions administratives concernant les activités dans la Zone, adoptés par les États patronnants et les autres membres de l'Autorité internationale des fonds marins

Rapport du Secrétaire général

1. À la dix-septième session de l'Autorité, en 2011, le Conseil a adopté une décision par laquelle il a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les lois, règlements et dispositions administratives adoptés par les États patronnants et autres membres de l'Autorité concernant les activités dans la Zone et invité ces États et autres membres de l'Autorité, le cas échéant, à fournir au secrétariat des renseignements sur les lois, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents ou les textes correspondants (voir ISBA/17/C/20).
2. À la dix-huitième session de l'Autorité, en 2012, le Secrétaire général a présenté au Conseil, comme suite à cette demande, un rapport sur les lois, règlements et dispositions administratives concernant les activités dans la Zone, adoptés par les États patronnants et les autres membres de l'Autorité internationale des fonds marins (ISBA/18/C/8 et Add.1). Après examen, le Conseil a décidé de prier le Secrétaire général d'établir un rapport annuel sur les lois, règlements et dispositions administratives adoptés par les États patronnants et les autres membres de l'Autorité concernant les activités dans la Zone et, à cette fin, invité ces États et autres membres de l'Autorité à communiquer au secrétariat les textes des lois, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents (voir ISBA/18/C/21).
3. Aux dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, et vingt-deuxième sessions de l'Autorité, qui se sont tenues respectivement en 2013, 2014, 2015 et 2016, le Secrétaire général a présenté au Conseil des rapports actualisés sur la question (ISBA/19/C/12, ISBA/20/C/11 et Add.1, ISBA/21/C/7 et ISBA/22/C/8). En outre, le

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 août 2017).

** ISBA/23/C/L.1.



secrétariat a mis en ligne une base de données contenant les textes des lois, règlements et dispositions administratives que les États patronnants et autres membres de l'Autorité avaient présentés et des renseignements y relatifs.

4. Au début de 2017, le secrétariat a fait distribuer une note verbale par laquelle il a invité une nouvelle fois les États patronnants et autres membres de l'Autorité à lui communiquer les textes des lois, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents ou des renseignements y relatifs. La France, Kiribati et Nauru ont communiqué les textes de leur législation interne, respectivement le 21 février, le 19 avril et le 18 mai 2017; la Géorgie a communiqué au secrétariat les renseignements relatifs à sa législation interne le 3 mai 2017.

5. Au 31 mai 2017, les États qui avaient donné des renseignements sur leur législation pertinente, ou en avaient communiqué les textes étaient les suivants : Allemagne, Belgique, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Géorgie, Guyana, Îles Cook, Inde, Japon, Kiribati, Mexique, Nauru, Nigéria, Nioué, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Tchèque, Tonga, et Zambie. Des réponses avaient également été reçues de la Communauté du Pacifique. Une liste des législations nationales et des informations y relatives figure en annexe au présent rapport. Les textes de loi, règlements et dispositions administratives nationaux pertinents et les renseignements communiqués à ce sujet par les membres susmentionnés peuvent être consultés sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante : <http://www.isa.org.jm/national-legislation-database>. Le secrétariat alimentera la base de données au fur et à mesure qu'il recevra de nouvelles informations.

6. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

Annexe

Législation et renseignements communiqués par les États et les organisations régionales

I. Généralités

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982. Entrée en vigueur le 16 novembre 1994. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1834, n° 31363, p. 4; 21 *International Legal Materials* 1261 (1982).

Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982. Entré en vigueur le 28 juillet 1994. Résolution 48/263 de l'Assemblée générale; 33 *International Legal Materials* 1309 (1994); Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1836, n° 31364, p. 67.

Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Adopté le 13 juillet 2000 (ISBA/6/A/18, annexe, du 4 octobre 2000), modifié en 2013 (ISBA/19/C/17, annexe, du 22 juillet 2013), puis en 2014 (ISBA/20/A/9, annexe, du 24 juillet 2014).

Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone. Adopté le 7 mai 2010 (ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe, du 15 novembre 2010) et modifié en 2014 (ISBA/20/A/10, annexe, du 24 juillet 2014).

Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone. Adopté le 27 juillet 2012 (ISBA/18/A/11, annexe, du 22 octobre 2012).

II. Législation interne des États membres

Belgique

Loi introduisant des dispositions qui régissent des matières visées à l'article 77 de la Constitution, dans la loi du 17 août 2013 relative à la prospection, l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée le 30 juillet 2013.

Loi relative à la prospection, l'exploration et l'exploitation des ressources des fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale, adoptée le 17 août 2013.

Chine

Loi sur les ressources minérales de la République populaire de Chine. Adoptée à la quinzième réunion du Comité permanent du sixième Congrès national du peuple, le 19 mars 1986. Révisée conformément à la décision prise à cet effet par le Comité permanent du Congrès national du peuple à la vingt et unième réunion du Comité permanent du huitième Congrès national du peuple, le 29 août 1996.

Règlement d'application de la loi sur les ressources minérales de la République populaire de Chine. Promulgué par le décret n° 152 du Conseil d'État de la République populaire de Chine, le 26 mars 1994, avec effet à la date de promulgation.

Loi sur la protection de l'environnement marin de la République populaire de Chine. Adoptée à la vingt-quatrième réunion du Comité permanent du cinquième

Congrès national du peuple, le 23 août 1982. Entrée en vigueur le 1^{er} mars 1983. Révisée à la treizième réunion du Comité permanent du neuvième Congrès national du peuple, le 25 décembre 1999, puis à la sixième réunion du Comité permanent du douzième Congrès national du peuple, le 28 décembre 2013.

Règlement administratif sur la prévention et le traitement de la pollution et des dommages causés à l'environnement marin par les projets de mécanique navale. Adopté à la cent quarante-huitième réunion exécutive du Conseil d'État, le 30 août 2006. Entré en vigueur le 1^{er} novembre 2006.

Loi de la République populaire de Chine sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, adoptée le 26 février 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Îles Cook

Loi de 2009 sur les ressources minérales des fonds marins.

Accord type d'avril 2011 sur les ressources minérales des fonds marins.

Cuba

Loi relative à l'exploitation minière, en vigueur depuis le 23 janvier 1995.

Décret n° 222 du 19 septembre 1997.

Tchéquie

Loi n° 158/2000 du 18 mai 2000 relative à l'exploitation et à la prospection et l'exploration à des fins d'exploitation des ressources minérales des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale.

République dominicaine

Note n° 001348 du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, datée du 4 mai 2016.

Note n° EDR-MN/16-16 de l'ambassade de la République dominicaine en Jamaïque, datée du 21 juillet 2016.

Fidji

Décret n° 21 de 2013 sur la gestion des ressources minérales des fonds marins internationaux.

France

Note verbale de l'ambassade de France en Jamaïque, datée du 22 mars 2013.

Note verbale de l'ambassade de France en Jamaïque, datée du 21 février 2017.

Ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française.

Géorgie

Note verbale de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 3 mai 2017.

Allemagne

Loi du 6 juin 1995 relative à l'exploitation minière des fonds marins. Modifiée par l'article 74 de la loi du 8 décembre 2010.

Guyana

Loi n° 18 de 2010 sur les zones maritimes. Entrée en vigueur le 18 septembre 2010.

Inde

Loi de 2002 sur les ressources minérales au large des côtes (développement et réglementation).

Japon

Loi de 1982 relative aux mesures provisoires concernant l'exploitation minière des grands fonds marins.

Loi relative à l'exploitation minière. Adoptée le 20 décembre 1950 et modifiée le 22 juillet 2011.

Kiribati

Projet de loi de 2016 sur les ressources minérales des fonds marins.

Mexique

Rapport sur les lois, règlements et dispositions administratives relatifs à l'exploitation des ressources minérales sous-marines du Mexique. Présenté le 21 décembre 2011 par l'ambassade du Mexique en Jamaïque.

Guide de présentation des notices d'impact sur l'environnement à l'intention de l'industrie minière et analyse des lacunes et déficiences dans la préservation de la biodiversité marine (océans, côtes et îles) du Mexique (Ministère mexicain de l'environnement et des ressources naturelles). Présenté le 21 décembre 2011 par l'ambassade du Mexique en Jamaïque.

Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement du 28 janvier 1988. Modifiée le 4 juin 2012.

Règlement d'application de la loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement concernant les notices d'impact sur l'environnement, 30 mai 2000. Modifié le 26 avril 2012.

Loi du 26 juin 1992 relative à l'exploitation minière. Modifiée le 28 avril 2005.

Politique environnementale nationale pour la mise en valeur durable des océans et des côtes du Mexique : stratégies de conservation et d'utilisation durable (voir A/61/372, annexe).

Nauru

Loi de 2015 relative à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins internationaux.

Pays-Bas

Note verbale datée du 26 mars 2013 de la Mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nouvelle-Zélande

Loi de 1996 relative à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Loi de 1964 relative au plateau continental.

Nigéria

Loi de 2007 sur l'exploitation minière des ressources minérales du Nigéria.

Règlement de 2011 sur l'exploitation minière des ressources minérales du Nigéria.

Nioué

Loi de 2013 sur les zones maritimes.

Oman

Loi relative au pétrole et au gaz, promulguée par le décret royal n° 8/2011.

Loi relative à l'exploitation minière, promulguée par le décret royal n° 27/2003.

Décret ministériel n° 77/2011 réglementant les activités d'exploration minière (règlements relatifs à la loi sur l'exploitation minière).

République de Corée

Note verbale de la Mission permanente de la République de Corée transmettant un rapport sur le statut de la législation régissant les activités du Gouvernement de la République de Corée dans les grands fonds marins.

Singapour

Loi de 2015 sur l'exploitation minière des grands fonds marins.

Tonga

Loi de 2014 sur les ressources minérales des fonds marins des Tonga.

Note verbale de la Mission permanente des Tonga auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 22 août 2016.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Loi de 1981 sur l'exploitation minière en haute mer (dispositions temporaires), modifiée par la loi de 2014 sur l'exploitation minière en haute mer, entrée en vigueur le 14 juillet 2014.

Zambie

Loi n° 12 de 1990 sur la protection de l'environnement et le contrôle de la pollution, modifiée par la loi n° 12 de 1999 sur la protection de l'environnement et le contrôle de la pollution – chapitre 204 du recueil des lois de la Zambie.

III. Législation interne des États observateurs

États-Unis d'Amérique

Loi de 1980 sur les ressources minérales solides des grands fonds marins. Adoptée le 28 juin 1980 et modifiée le 1^{er} juillet 2000.

Règlement relatif à l'exploitation minière dans les grands fonds marins, applicable aux titulaires de permis d'exploration préalablement à l'adoption de la loi (20 novembre 1980).

Règlement de 1980 relatif à l'exploitation minière des grands fonds marins pour les permis d'exploration (15 septembre 1981).

Règlement relatif à l'exploitation minière des grands fonds marins en ce qui concerne les permis d'exploitation commerciale (6 janvier 1989).

Directives concernant l'accès aux ressources minérales autres que le pétrole, le gaz et le soufre dans la limite extérieure du plateau continental, rapport du Département américain de l'intérieur, Service de la gestion des ressources minérales, décembre 1999 (loi d'intérêt public n° 103-426 – promulguée le 31 octobre 1994).

IV. Renseignements communiqués par des organisations régionales

Communauté du Pacifique

Cadre législatif et réglementaire régional des États du Pacifique du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Suva (2012).

Cadre régional de gestion de l'environnement des États du Pacifique du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, Communauté du Pacifique, Suva (2016).

Cadre de financement régional des États du Pacifique du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, relatif à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, Communauté du Pacifique, Suva (2016).

Directives régionales des États du Pacifique du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, relatives à la recherche scientifique des ressources minérales des grands fonds marins, Suva (2016).

V. Législation des États participant au régime d'entente réciproque

France. Loi n° 81-1135 du 23 décembre 1981 sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins.

Allemagne. Loi du 16 août 1980 sur la réglementation provisoire de l'exploitation minière des grands fonds marins (traduction anglaise) (1981) *International Legal Materials*, XX, p. 393.

Italie. Règlements relatifs à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins, loi n° 41 du 20 février 1985.

Japon. Loi de 1982 relative aux mesures provisoires concernant l'exploitation minière des grands fonds marins. *International Legal Materials*, 22 (1) (1983), p. 102 à 122.

Nouvelle-Zélande. Loi de 1964 relative au plateau continental.

Union des Républiques socialistes soviétiques [Décret relatif aux] mesures provisoires réglementant l'activité des entreprises soviétiques liées à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales des fonds marins au-delà des limites du plateau continental, 17 avril 1982.

Royaume-Uni. Chapitre 53 de la loi de 1981 sur l'exploitation minière en haute mer (dispositions temporaires). Entrée en vigueur le 28 juillet 1981.

Royaume-Uni. Règlement n° 58 de 1982 sur l'exploitation minière en haute mer (demandes de permis d'exploration). Entré en vigueur le 25 janvier 1982.

Royaume-Uni. Règlement n° 1230 de 1984 sur l'exploitation minière en haute mer (permis d'exploration). Entré en vigueur le 3 septembre 1984.

États-Unis. Loi de 1980 sur les ressources minérales solides des grands fonds marins. Loi publique 96-282 du 28 juin 1980, modifiée le 1^{er} juillet 2000.
